

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CROUY-SAINT-PIERRE

N°09-2026

Date de convocation :
12/01/2026

Date d'affichage :
22/01/2026

**Nombre de conseillers en
exercices : 09**

**Nombre de conseillers qui
ont délibéré : 7**

Nombre de pouvoirs : 1

Pour : 08

Contre : 00

Abstention : 00

Objet :
Avenant Convention
TRIPARTITE ADS

**Certifié exécutoire
compte tenu de :**
Sa transmission en
Préfecture le :

Et de sa publication le :

Le Maire

L'an deux mille vingt-six, le dix-neuf janvier à 18h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de M. SINOQUET Régis, Maire.

Étaient présents :

M. le Maire, SINOQUET Régis,

M. le 1^{er} adjoint, CLÉRÉ Denis

Élus :

M. BOULET Bernard, M. LEGRIS Cyril, Mme MEULIN Maryline, Mme SINOQUET Valérie et Mme LEROY-LONGUET Marie-Pierre ;

Étaient absents excusés :

Mme LEGROS Alexandra (donne pouvoir à Mme LEROY-LONGUET Marie-Pierre) et M. LEULIER Jean-Paul.

M. CLÉRÉ Denis est désigné secrétaire de séance.

AVENANT A LA CONVENTION RELATIVE L'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS ET ACTES RELATIFS A L'OCCUPATION DES SOLS

VU la délibération n°1-25/06/2015 du 25 juin 2015 qui approuve l'adhésion au service commun de la Communauté de Communes Ouest Amiens pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols à compter du 1^{er} juillet 2015 ;

VU la délibération n°34-2020 du 03 septembre 2020 régularisation avenant annuel 2019 à la convention relative à l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols ;

Monsieur le Maire présente l'avenant transmis par la CCNS à ces communes membres. Celui-ci tenant compte des évolutions intervenues dans l'organisation des services du Pôle Métropolitain du Grand Amiénois et modifiant les articles 3, 7 et 9 de la convention initiale.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité,
- autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant ;
- autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches y afférant.

Fait et délibéré en séance les jours, mois, et an susdits.

**Pour extrait conforme,
Le Maire
Régis SINOQUET**

